



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

Madame SCHIAPPA,  
Secrétaire d'État en charge de l'égalité  
entre les femmes et les hommes  
55 rue Saint Dominique  
75007 PARIS

Paris, le 20 février 2018

Nos Réf : 2018.02.20 SG CLC MB  
Objet : égalité femmes-hommes filière sociale fonction publique

Madame la Ministre,

La CFDT vous interpelle au sujet de la filière sociale, catégorie B, de la fonction publique comprenant les professions d'assistant·e de service social, d'éducateur·rice spécialisé·e, de conseiller·ère en économie sociale et familiale, d'éducateur·rice de jeunes enfants et d'éducateur·rice technique spécialisé·e.

Comme vous le savez, cette filière est essentiellement féminine - à plus de 95 % - et la revalorisation de ces métiers par un passage en catégorie A de la fonction publique, a été actée par le protocole Parcours Professionnels Carrière et Rémunerations (PPCR) en septembre 2015 et le Plan d'Action gouvernemental en faveur du travail social en octobre 2015 (mesure 13).

Les décrets d'application ont été publiés au journal officiel les 10 et 11 mai 2017, pour une date d'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> février 2018.

Le Ministre de l'action et des comptes publics a annoncé, en octobre 2017, le report de la mise en application du protocole PPCR, y compris le passage en catégorie A de la filière sociale au 1<sup>er</sup> février 2019 ! Nous considérons que ce report constitue une véritable injustice, voire même une discrimination « silencieuse et invisible » envers les femmes investies pleinement dans ces métiers de l'aide et de l'accompagnement.

Par ailleurs, en refusant de faire exception au report du protocole pour cette disposition, le gouvernement complique et fragilise les élections professionnelles de 2018, pour seulement quelques mois. Sachez, Madame la ministre, qu'au CSFPT, le collège employeurs a aussi voté en faveur d'un vœu demandant le passage en catégorie A au plus tard au 1<sup>er</sup> décembre 2018.

Nous savons les actions que vous menez pour l'égalité entre les hommes et les femmes et en particulier dans le milieu du travail.

.../...

C'est pourquoi dans le cadre de la journée internationale du droit des femmes le 8 mars 2018, nous vous sollicitons afin que la filière sociale de la fonction publique entre pleinement dans la catégorie A dès 2018.

Sachant votre intérêt pour une telle demande et dans l'attente de votre réponse,

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Claire LE CALONNEC  
Secrétaire Générale